



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 13 -
SÉANCE N° 516 DU 21 NOVEMBRE 2022

CONVENTION DE SERVITUDE SDEGM SUR LES PARCELLES CADASTRÉES AP216 ET AP270 SITUÉES RUE JEAN-BAPTISTE LAFOSSE ET BOULEVARD LÉON BOLLÉ

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Solange Bruneau, Éric Paris (à partir de 18h32), Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Geneviève Pham-Sigmann, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon (à partir de 18h30), Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (à partir de 18h06), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Didier Pillon a donné pouvoir à Lucile Perin (jusqu'à 18h30), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Camille Pétron et Vincent d'Agostino sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 21 NOVEMBRE 2022

CONVENTION DE SERVITUDE SDEGM SUR LES PARCELLES CADASTRÉES AP216 ET AP270 SITUÉES RUE JEAN-BAPTISTE LAFOSSE ET BOULEVARD LÉON BOLLÉE

Rapporteur : Rihaoui Chanfi

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu les articles L1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire des parcelles cadastrées section AP numéros 216 et 270, relevant de son domaine privé,

Que le SDEGM a demandé à mettre en place une convention de servitude sur les parcelles précitées pour la dépose de la ligne électrique aérienne et la pose d'un câble de réseau souterrain avec pose de coffret de réseau,

Considérant l'intérêt de passer la convention de servitudes avec le SDEGM,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval approuve la convention de servitude à passer avec le SDEGM pour la dépose de la ligne électrique aérienne et la pose d'un câble de réseau souterrain, avec pose de coffret de réseau, sur les parcelles cadastrées section AP numéros 216 et 270, situées rue Jean-Baptiste Lafosse et boulevard Léon Bollée à Laval.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et notamment la convention de servitude avec le SDEGM et l'acte authentique.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20221114-S516-RHTF-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Mis en ligne le 28/11/2022